

**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n°D2023_49

Séance du 4 décembre 2023

Objet : Modification du tableau des effectifs permanents / Délibération n° 2

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-8 et L332-9 ;

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration du CDG 59 de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant les nouveaux enjeux de la médecine préventive, présentés notamment dans le décret du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale;

Considérant la spécificité la forte technicité de certains postes du CDG 59 qui limitent le nombre de candidatures statutaires;

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration :

- d'approuver une révision du tableau des effectifs permanents, supposant la création de 12 postes, à temps complet, au sein du pôle Prévention Santé Travail :

- 2 postes de conseillers en prévention des risques professionnels, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- 6 postes d'infirmiers en santé travail relevant du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux ou du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux.
- 1 poste d'infirmier coordonnateur relevant du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux ou du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux.
- 1 poste d'assistant médical, relevant du cadre d'emploi des adjoint administratifs territoriaux.
- 2 postes de psychologue, relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux.

Le cas échéant, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires et après les délais légaux de parution de la vacance d'emploi, ces postes pourront, compte tenu de leur spécificité, être pourvus par des candidats recrutés en qualité de contractuels conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Par ailleurs, il conviendra de budgéter 2 postes supplémentaires de médecins, 1 poste d'assistant de service social et 1 poste de psychologue. Ces supports de postes ont déjà été créés et intégrés au tableau des emplois du CDG 59.

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur la base de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique et en cas d'absence de candidatures de fonctionnaires qui restent prioritaires, pour les postes du tableau des effectifs suivants :

- Pour la Direction générale :

-l'ensemble des postes du service Sécurité des systèmes d'information et protection des données personnelles relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

- -Pour la Direction des systèmes d'information et de la transition numérique :

-l'ensemble des postes relevant du cadres d'emplois des ingénieurs

-l'ensemble des postes relevant du service des archives relevant des cadres d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine et des assistants territoriaux de conservation du patrimoine

- Pour le Pôle Prévention Santé Travail :

-les postes d'infirmiers en santé travail relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux et du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux

- -le poste de directeur adjoint du Pôle Prévention Santé Travail, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux

- Pour la Direction Communication :

-le poste de responsable communication relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux

-le poste de chargé de communication, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

- Pour la Direction des affaires générales et des moyens généraux :

-les deux postes de responsables des services techniques au sein des moyens généraux relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

- Pour la Direction de l'Emploi :

-le poste de chargé d'analyse des données sociales relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

- Pour le Laboratoire,

-le poste de responsable du laboratoire d'éthique et d'innovation relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- Pour la Direction des affaires financières, de l'action et de la protection sociale et des marchés publics :

- le poste de référent conseil en marchés publics relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

La durée du contrat peut varier de une à trois années renouvelable dans la limite maximale de six ans. Le renouvellement de ces contrats est possible dans le cadre d'une nouvelle procédure de recrutement qui oblige à s'assurer qu'aucune candidature de fonctionnaire correspond au profil recherché. Au terme des 6 ans, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération des agents recrutés est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades de recrutement qui tiennent compte du niveau de responsabilité des postes occupés.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget, au chapitre 012.

Nombre de votant(s) : 28

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 059-285900023-20231207-D2023_49-DE



Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 0

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux

Feuille de présence

Titulaires		Suppléants		Envoyé en préfecture le 07/12/2023 Reçu en préfecture le 07/12/2023 Publié le
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent	Elizabeth BOULET Maire de Méteren	excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy	présent
3 Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	présent	Jacques MONTOIS Maire de Hantay	présent
4. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries	excusée
5. Marc PLATEAU VICE-PRÉSIDENT	Maire de Malincourt	excusé	André-Luc DUBOIS Maire de Don	présent
6. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	présente	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix	Excusée
7. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	excusé (pouvoir)	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaëre	excusé
8. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	présente	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séranvillers-Foreville	excusée
9. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos	présent
10. Pierre GRINER	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary	présente
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt	excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willem	présent	Hizaid BELABBES Maire de Santes	excusé
13. Marc GODEFROY	Conseiller municipal de Lezennes	excusé	Jean-François DELATTRE Maire de Haspres	présent
14. Claude MERLY	Maire de Marchiennes	présent	Marie CAU Maire de Tilloy-lez-Marchiennes	excusée
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé (pouvoir)	Daniel DESCHODT Maire de Watten	excusé
16. Valérie FORNIES	Maire de Fresnes-sur-Escaut	excusée	Arnaud BAVAY Maire de Hordain	excusé
17. Benoît COURTIN	Maire de Ferrière-la-Grande	excusé (pouvoir)	Francine CAUCHETEUX Maire de Bavay	excusée
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves	présent
19. Sylvie ANSART	Adjointe au Maire de Mons-en-Baroeul	présente	Patrick GEENENS Conseiller Municipal de Ronchin	excusé
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	excusé	Stéphanie FENET Maire de Sercus	excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt	excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président de la communauté de communes de Flandre intérieure	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois	présent
23. Michel DECOOL	Président du syndicat intercommunal d'Energie des communes de Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers	excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme	excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	présente		
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul	excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières	excusé
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	Présent	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille	présent

ID : 059-285900023-20231207-D2023_49-DE

29. Jacques HOUSSIN

Président du Syndicat Départemental
d'Incendie et de Secours

excusé

Jean-Christophe DETAILLEUR

Conseiller métropolitain de la métropole
Européenne de Lille

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

S2LO

ID : 059-285900023-20231207-D2023_49-DE

30. Julien GOKEL

Vice-Président de la communauté urbaine de
Dunkerque

excusée (pouvoir)

José Martinho DA SILVA

Membre du CCAS de Grande-Synthe

excusé

31. Anne-Sophie BOISSEAU

Conseillère régionale

présente

Antoine SILLANI

Conseiller régional

excusé

32. Élisabeth GONDY

Conseillère régionale

présente

Jean-Pierre BATAILLE

Conseiller régional

excusé

33. Marie-Claude LERMYTTE

Conseillère régionale

présente

Danièle PONCHAUX

Conseillère régionale

excusée

34. Jean-Luc DETAVERNIER

Conseiller départemental

présent

Sylvie LABADENS

Conseillère départementale

excusée

35. Soraya FAHEM

Conseillère départementale

excusée

Josyane BRIDOUX

Conseillère départementale

excusée

36. Marie-Paule ROUSSELLE

Conseillère départementale

présente

Carole DEVOS

Conseillère départementale

excusée

Secrétaire de séance : Christine GILLOTS

Monsieur Jérémie DELALIN, Trésorier assistait à la séance

ETAT DU PERSONNEL AU 01/12/2023 - M57 avec 12 créations CA 04122023

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS					2		2
Directeur général des services	A	1		1	1		1
Directeur général adjoint des services	A	1		1	1		1
							0
FILIERE ADMINISTRATIVE					90,1	8	98,1
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	27	1	28	23,2		23,2
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	15		15	14,6		14,6
Adjoint adm	C	10		10	10	6	16
Rédacteur principal de 1ère classe	B	18		18	10,5		10,5
Rédacteur principal de 2ème classe	B	7		7	7		7
Rédacteur	B	2		2	1,8		1,8
Attaché hors classe	A	7		7	3		3
Attaché principal	A	5		5	4,7		4,7
Attaché	A	16		16	15,3	2	17,3
Administrateur hors classe	A	2		2			
FILIERE TECHNIQUE					15,7	5	20,7
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	4		4	0,9		0,9
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	2		2	2		2
Adjoint technique	C	2		2	2		2
Technicien principal de 1ère classe	B	7		7	4		4
Technicien principal de 2ème classe	B	3		3		3	3
Technicien	B	6		6	3,8	2	5,8
Ingénieur principal	A	2		2	1		1
Ingénieur	A	2		2	2		2
FILIERE CULTURELLE					3	4	7
Adjoint territorial du patrimoine	C	4		4	1		1

Assitant de conservation pal de 2ème classe	B	2		2	1		
Assistant de conservation	B	4		4		4	4
Attaché de conservation du patrimoine	A	2		2	1		1
							0
FILIERE MEDICO SOCIALE				8,6	3,2	11,8	
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	B	1		1	0,8		0,8
Assistant socio éducatif	B	1		1		1	1
Infirmier de classe supérieure	B	2		2	2		2
Infirmier en soins généraux	A	2		2	2,8		2,8
Infirmier en soins généraux hors classe	A	11		11	2		2
Psychologue de classe normale	A	5		5		0,8	0,8
Médecin hors classe	A	11	1	12	1	2,4	3,4
TOTAL GENERAL		184	2	186	119,4	20,2	139,6